FICHE EVENEMENTS ASSOCIATIONS

Votre demande doit obligatoirement parvenir au moins 3 mois avant la date du début de la manifestation à l'adresse d.frati@bons-en-chablais.fr

Éléments à joindre:
-plan d'implantation des installations (si en extérieur),
-attestation d'assurance à jour,
-cerfa 13939*01 complété pour les ventes au déballage (vide-greniers, brocante)

Identification

Nom de l'association :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Nom, Prénom président-e :

.....

.....

Coordonnées téléphoniques :

.....

.....

Mail :

.....

.....

Nom, Prénom du responsable de la manifestation:

.....

.....

Coordonnées téléphoniques :

.....

.....

Mail :

.....

.....

Evénement

Nom de l'évènement :

.....

.....

Date (s) de l'évènement :

.....

.....

Descriptif détaillé:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et horaires d' installation :

.....

.....

Date et horaires de démontage :

.....

.....

Horaires d'ouverture au public :

.....

.....

Lieu:

.....

.....

Nombre de personnes attendues :

.....

.....

Présence de Foodtrucks:

☐ OUI ☐ NON Puissance Electrique: .....

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

SALLES/LIEUX

SALLE DES FETES
Rez-de-chaussée:

L'utilisation de la cuisine du rez-de-chaussée bloque automatiquement la salle des associations

☐ Salle de conférence ☐ Salle des associations ☐ Cuisine
Située salle des associations

☐ Hall avec bar

Etage:

☐ Salle du haut ☐ Cuisine

☐ Parking du haut
☐ Parking du bas

AUTRES SALLES/LIEUX

☐ Salle de Brens: ☐ Halle de la Colombière

☐ Droite+Préau ☐ Gauche

☐ Autre lieu: .....

Pensez à faire vos réservations de salles sur le logiciel 3Douest minimum 6 mois avant pour les grands événements festifs ouverts au public, 1 mois pour toutes les autres réservations.

COMMUNICATION

Supports de communication souhaités

☐ Facebook ☐ Panneau lumineux ☐ Site internet

☐ Panneaux d'affichage libre

Veuillez vous référer au process de communication du guide des associations pour la marche à suivre.

L'affichage sauvage est interdit

DEMANDES D'AUTORISATION

Une association dont l'événement se déroule sur le domaine public (parkings compris) doit obtenir l'autorisation de la mairie. Envoyez votre demande à la police municipale police@bons-en-chablais.fr en précisant le lieu, la date, les horaires, et le déroulé.

DEBIT DE BOISSONS

Pour les boissons de catégorie 1 et 3* uniquement.
5 débits de boissons par an maximum.
L'autorisation vous sera envoyée par mail.

☐ OUI ☐ NON

Veuillez remplir la demande de débit de boissons ci-après

*Cat.3: boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool,vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

DEMANDE DEBIT DE BOISSONS

Formulaire à retourner au plus tard 1 mois avant la manifestation.

Je soussigné(e) NOM, prénom.....
☐ Personne physique ☐ Personne morale (entreprise, association, syndicat, etc.)
En qualité de :.....
NOM de l'association :.....
Adresse :.....
Téléphone :.....Courriel :.....
Sollicite conformément aux dispositions du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
A l'occasion de.....Lieu :.....
Date : le...../...../.....
Horaires d'ouverture du débit de boissons : de .....h .....à.....h.....
Je déclare ne pas avoir déjà obtenu pour l'année civile en cours 5 autorisations d'ouverture de débits de boissons temporaires de 3ème catégorie.

Fait à ....., le ...../...../.....
Signature du représentant légal

REGLEMENTATION RELATIVE AUX DEBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES

L'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3ème groupe est soumise à l'autorisation administrative préalable délivrée par le Maire de la commune dans laquelle est envisagée cette ouverture. La vente de boissons alcoolisées doit cesser à 1h du matin. Ces autorisations sont limitées à 5 par an par demandeur. La demande doit être adressée à la mairie un mois avant la manifestation. Il ne peut être vendu ou offert que des boissons des groupes 1 et 3, et les zones de protection doivent être respectées.

Sécurité - règlementation

• En Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral fixe l'heure limite de fermeture des débits de boissons à 1h du matin.
• La fourniture de boissons alcooliques à des mineurs est interdite. Un mineur ne peut pas servir dans une buvette, sauf les boissons du 1er groupe.
• L'association devra veiller au respect de la tranquillité publique, notamment le bruit.
• De même, il faudra refuser de servir une boisson alcoolisée à une personne manifestement ivre sous peine de sanctions pénales (Code de la Santé Publique).

Sanction en cas de vente de boissons alcooliques à des mineurs :

• La vente ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de boissons alcooliques est punie de 7 500 € d'amende.
• La récidive depuis moins de cinq ans est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Affichage

Tout débit de boissons doit afficher :

• La réglementation sur la répression de l'ivresse publique et la protection des mineurs (notamment l'interdiction de vente d'alcool aux moins de 18 ans).
• La liste des boissons et leur prix.

Classification

• 1er groupe : boissons sans alcool
• 3ème groupe : boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel ; vins doux ; crème de cassis ; "jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool".

SECURITE DE LA MANIFESTATION

Précisez les moyens prévus

Nombre de membres de l'organisation :.....
Leurs missions:.....

Service d'ordre, de sécurité : ☐ OUI ☐ NON
Nom de la société:.....
Nombre d'agents prévus:.....

Afin de connaitre les obligations demandées par la préfecture de Haute-Savoie, en matière de sécurisation d'événements sur l'espace public, rendez vous sur https://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Activités-reglementees/Manifestations-sportives-culturelles-ou-festives

Contacts utiles:

Service communication, vie associative, événementiel:

d.frati@bons-en-chablais.fr

e.crola@bons-en-chablais.fr

c.campart@bons-en-chablais.fr

salledesfetes@bons-en-chablais.fr

Police municipale:

police@bons-en-chablais.fr

Nom, Prénom : .....

A .....Le .....

Signature.....

.....

Les informations collectées par l'intermadiaire de ce formulaire sont à destination du service communication de la mairie de Bons-en-chablais et feront uniquement l'objet d'un traitement lié à l'organisation de votre manifestation. Elles seront conservées pendant un an à partir de la date d'envoi du formulaire. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD)et à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de supression de vos données sur simple demande à communication@bons-en-chablais.fr.